

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour information

Prière de noter : Les documents du Conseil ont un caractère purement délibératif et, conformément à la politique de transparence du GPE, ne constituent pas des documents publics aussi longtemps que le Conseil ne les a pas étudiés en réunion. Il est entendu que les groupes constitutifs transmettent ces documents à leurs membres en amont de la réunion du Conseil à des fins de consultation.

1. VUE D'ENSEMBLE

1.1 L'annonce aux Nations Unies, le 20 septembre, par le Président Sall et le Président Macron que le Sénégal et la France parraineraient conjointement la Conférence de financement du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) a marqué un tournant pour l'éducation dans le monde. La Conférence de financement se déroulera les 1^{er} et 2 février 2018 à Dakar. Comme l'a déclaré le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, « la conférence de financement du Partenariat mondial pour l'éducation est notre première occasion de transformer l'engagement politique en un soutien tangible ».

1.2 La crise mondiale de l'éducation est désormais au cœur des préoccupations en matière de développement. La communauté internationale est motivée pour soutenir les 825 millions de jeunes qui ne disposeront pas des compétences nécessaires pour exercer les emplois de demain et qui, sans une forte augmentation du financement de l'éducation, seront laissés pour compte à l'horizon 2030. Le succès de la Conférence de financement montrera que le monde refuse que plus de 260 millions d'enfants ne soient pas scolarisés et que les progrès réalisés par les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure soient au point mort. Face à cet enjeu mondial, nous ne pouvons pas négliger le rôle important joué par le financement intérieur, qui constituera l'essentiel des ressources globales dont l'éducation aura besoin jusqu'en 2030. Aujourd'hui s'offre à tous les partenaires une occasion concrète de coopérer et d'honorer leur engagement à réaliser l'Objectif de développement durable n° 4 et tous les ODD. Comme le souligne le *Rapport d'avancement du G7 de Taormina : investir dans l'éducation pour la prospérité mutuelle, la paix et le développement* publié récemment, les investissements dans l'éducation peuvent avoir un effet multiplicateur permettant

d'accélérer les avancées de diverses priorités allant du développement économique à la paix et à la sécurité.

1.3 Tandis que l'attention se focalise de plus en plus sur l'éducation, le GPE est prêt à obtenir des résultats à grande échelle. Nous nous basons sur une théorie du changement qui cherche à proposer une aide efficiente et efficace aux pays qui en ont le plus besoin en améliorant l'apprentissage et en favorisant l'équité grâce au renforcement des systèmes éducatifs — approche récemment reprise dans le [Rapport sur le développement dans le monde 2018](#). Nous disposons d'un cadre de résultats complet pour assurer le suivi des buts et objectifs du plan stratégique GPE 2020. Nous pouvons désormais mesurer et communiquer annuellement les progrès du Partenariat et prendre des mesures dans les domaines prioritaires qui nécessitent une attention particulière. La mise en place de notre programme d'évaluation au niveau des pays suit son cours et viendra renforcer les efforts que nous déployons pour apporter des améliorations, éviter des frais de transaction inutiles et fournir le meilleur appui possible aux pays. Plusieurs examens indépendants réalisés cette année ont analysé l'efficacité du GPE et confirmé qu'elle s'était renforcée — notamment les études, abordées plus en détail dans le présent rapport, effectuées par l'Agence norvégienne de coopération et de développement et le Comité parlementaire britannique pour le développement international.

1.4 À sa réunion de Paris, le Conseil continuera de consolider ces réformes essentielles afin de renforcer le GPE et le préparer à développer sa croissance, son offre et son impact à l'avenir. Outre la présentation des rapports d'avancement, de l'évaluation de l'impact au niveau des pays, de l'évaluation des risques et des prévisions financières, le Conseil d'administration examinera des décisions clés concernant :

- la mise en œuvre du cadre de mobilisation et d'allocation de financements par le biais d'allocations au Fonds multiplicateur du GPE et de la conception des mécanismes de financement des échanges de connaissances et d'innovations (KIX) et des activités de plaidoyer et de responsabilité sociale (ASA) ;
- la mobilisation des atouts de nos partenaires grâce à une Stratégie de collaboration avec les fondations ;
- l'ajustement de notre modèle d'octroi de financements pour que les financements du GPE stimulent le financement intérieur ;
- l'adoption de mesures en réponse au premier rapport complet sur les résultats ;
- le positionnement du Secrétariat pour l'avenir grâce à un Plan de ressources humaines complet et une approche mesurée de la planification des modalités institutionnelles futures.

1.5 Nous remercions le Sénégal et la France de montrer l'exemple et de prouver au monde l'importance de nos activités et l'impact qu'une éducation de qualité peut avoir sur les enfants à travers le monde.

2. LA SITUATION FINANCIERE DU GPE

2.1 Durant les voyages que j'ai effectués depuis notre réunion à Ottawa, j'ai écouté nos partenaires et j'ai constaté un renforcement de la dynamique en faveur de l'éducation mondiale. Un nombre croissant de dirigeants nationaux au sein des gouvernements, des parlements et de la société civile reconnaissent que la réussite de la **reconstitution des ressources** est essentielle à la réalisation des objectifs du plan GPE 2020 et de l'ODD 4. Comme indiqué dans le Plaidoyer pour l'investissement, le GPE a pour objectif d'atteindre deux milliards de dollars de ressources par an d'ici à 2020, ce qui nécessitera 3,1 milliards de dollars de nouveaux engagements de la part des bailleurs de fonds sur la période 2018-2020, une allocation d'au moins 20 % du budget national des pays en développement partenaires (PDP) au secteur de l'éducation et un accroissement des contributions des fondations et bailleurs privés. À ce titre, nous sommes ravis de constater que plusieurs grands bailleurs de fonds ont déjà indiqué qu'ils étaient prêts à accroître considérablement leurs concours financiers. Nous tablons aussi sur d'importantes contributions de la part de nouveaux partenaires.

2.2 Les mesures de hiérarchisation adoptées par le Conseil en 2014 et 2015 afin de gérer les effets négatifs de l'appréciation du dollar américain ont permis au GPE de préserver une **situation financière** relativement stable bien que toujours délicate. Au cours des derniers mois, l'appréciation des devises des contributeurs par rapport au dollar a entraîné une légère amélioration de notre situation financière. L'issue de la Conférence de financement sera essentielle à l'accroissement de notre visibilité financière sur les trois prochaines années.

3. LA MISE EN APPLICATION DU CADRE DE MOBILISATION ET D'ALLOCATION DE FINANCEMENTS

3.1 Le Secrétariat a travaillé avec les Comités pour rendre opérationnel le cadre de mobilisation et d'allocation de financements depuis son approbation par le Conseil en mars 2017. Sur la base des instructions et de l'examen du Conseil lors de la réunion d'Ottawa, nous avons mis en place le **Fonds multiplicateur du GPE** afin d'élargir le champ d'action du Partenariat et renforcer son impact en mobilisant des financements supplémentaires pour l'éducation. Les opérations de sensibilisation, qui ont commencé en juillet 2017 dans les pays admis à demander à bénéficier du Fonds multiplicateur en 2018, ont révélé un vif intérêt parmi les pays en développement partenaires. Les manifestations d'intérêt mobilisent diverses sources de cofinancement allant des prêts

concessionnels accordés par les banques de développement régionales et multilatérales aux financements provenant de bailleurs bilatéraux et de fondations. À Paris, le Conseil examinera la recommandation du Comité des financements et performances préconisant l'approbation de sept manifestations d'intérêt en réservant 67,5 millions de dollars sur les 100 millions de dollars initiaux alloués à la facilité et en attirant 295,1 millions de dollars supplémentaires de cofinancement pour l'éducation, soit un ratio brut de plus de 4 dollars de nouveaux financements extérieurs pour chaque dollar investi par le Fonds multiplicateur. Ces transactions concernent des pays aux situations et aux niveaux de revenu différents : Ghana, République kirghize, Népal, Sénégal, Ouzbékistan, Zanzibar et Zimbabwe. Nous prévoyons de définir des options début 2018 permettant de porter le montant de la facilité à 300 millions de dollars, de faire bénéficier un plus grand nombre de pays du Fonds multiplicateur et de mobiliser des financements supplémentaires au profit de plans sectoriels de l'éducation de qualité.

3.2 À Paris, le Conseil examinera la recommandation du Comité des stratégies et de l'impact préconisant l'approbation de la théorie du changement, de la conception et des quatre premiers domaines thématiques du **mécanisme d'échange de connaissances et d'innovations** (KIX), positionné comme principal dispositif d'exploitation des ressources et des capacités du GPE en matière de connaissances et d'innovations. KIX sera mis en œuvre selon deux composantes : un fonds pour les échanges d'apprentissages (*Learning Exchange*) et un fonds pour les échanges de connaissances et d'innovations (*Knowledge and Innovation*). Ces deux composantes contribueront à renforcer le modèle opérationnel du GPE axé sur les pays en intégrant les connaissances et l'innovation aux cycles de planification nationaux et en favorisant les progrès vers les objectifs du plan GPE 2020.

3.3 Avec l'approbation du Conseil, le fonds pour les échanges d'apprentissages et le fonds pour les échanges de connaissances et d'innovations deviendront opérationnels d'ici à juin 2018 et la première tranche d'investissement sera distribuée début 2019. Pour respecter ce calendrier, il faut commencer immédiatement les travaux de conception technique du fonds pour les échanges d'apprentissages ainsi que les travaux de conception à l'appui d'investissements relatifs aux échanges de connaissances et d'innovations afin de formuler des appels à propositions dans quatre domaines initiaux (les systèmes d'évaluation des apprentissages, l'éducation et la protection de la petite enfance, l'égalité des sexes et les systèmes de données) et d'analyser cinq domaines thématiques supplémentaires. Ces opérations de lancement nécessiteraient un budget initial de 1,5 million de dollars.

3.4 Le Conseil examinera également la recommandation du Comité des stratégies et de l'impact préconisant l'approbation du but, des objectifs, des réalisations et des composantes opérationnelles

du mécanisme de financement des **activités de plaidoyer et de responsabilité sociale** (ASA). Depuis mars 2017, le Secrétariat collabore étroitement avec des consultants indépendants et le Comité des stratégies et de l'impact à la conception du mécanisme ASA. Le but de ce mécanisme est de rendre la société civile plus apte à promouvoir la réalisation des objectifs du plan GPE 2020 en matière d'apprentissage, d'équité et de systèmes. Concrètement, il s'agit de renforcer les capacités des acteurs de la société civile pour leur permettre d'améliorer leur participation, leurs activités de plaidoyer et les efforts en faveur de la transparence et d'une efficacité accrue des politiques nationales d'éducation et de leurs processus de mise en œuvre.

3.5 Le mécanisme ASA sera rendu opérationnel à travers trois objectifs : le soutien aux coalitions de la société civile, le financement d'activités de responsabilité sociale et le financement d'activités de plaidoyer transnationales, y compris un soutien au programme qui succédera au programme « Fonds de la société civile pour l'éducation (FSEC) III ». Ces composantes interagissent entre elles et avec la plate-forme d'échange des connaissances KIX. Le Comité des stratégies et de l'impact recommande de financer le mécanisme ASA à hauteur d'au moins 60 millions de dollars au cours des trois prochaines années et de porter le financement à 100 millions de dollars en fonction de l'issue de la mobilisation des ressources.

3.6 Un autre élément essentiel soumis à l'examen du Conseil est la **Stratégie de collaboration avec les fondations**, fruit d'importants efforts fournis par le Secrétariat et le groupe constitutif des fondations privées. La Stratégie repose sur une proposition de valeur réciproque et une théorie du changement préconisant de collaborer pour intégrer l'expertise des programmes, la capacité de mobilisation, les connaissances et l'innovation et pour débloquer des financements en faveur du renforcement des systèmes éducatifs nationaux. Ces travaux s'appuient sur la [Feuille de route sur la collaboration entre le GPE et le secteur privé et les fondations](#) de mars 2017. Formulée à partir d'une étroite concertation avec le groupe constitutif des fondations, la Stratégie reconnaît celles-ci comme des partenaires techniques clés des mécanismes KIX et ASA et cherche à développer des partenariats au niveau des pays et à renforcer la participation du groupe constitutif à la gouvernance du GPE.

3.7 Le Secrétariat adoptera une approche collaborative similaire pour concevoir la Stratégie de collaboration avec le secteur privé en 2018 avec les conseils et le soutien du groupe constitutif du secteur privé. La Stratégie, qui s'inspirera des Principes sur la collaboration avec le secteur privé et de la Politique relative aux conflits d'intérêts, définira la façon dont le GPE collaborera avec le secteur privé à l'échelle tant nationale que mondiale en vue d'atteindre les buts et objectifs du plan GPE 2020. La Stratégie se basera sur une analyse approfondie des possibilités existantes et sur des consultations étendues à l'ensemble du Partenariat tout au long de 2018 à l'issue desquelles le Comité des stratégies et de l'impact soumettra une recommandation finale au Conseil en décembre 2018. La

mise en œuvre de cette première phase coïncidera avec l'arrivée au sein du Conseil du représentant de la *Global Business Coalition for Education*. Les travaux portant sur le développement du groupe constitutif, la définition des domaines prioritaires et la création d'un groupe consultatif commenceront immédiatement.

3.8 Le GPE, en outre, continue de peaufiner son modèle de financement pour mieux servir les pays en développement partenaires. Le Conseil examinera une recommandation visant à mieux faire respecter la nécessité de rendre compte des **engagements pris au titre du financement intérieur**. C'est l'occasion de clarifier le modèle de financement, de définir un suivi efficace et de promouvoir le recueil de données fiables sur le financement intérieur tout en veillant à aider les PDP à atteindre leurs objectifs. Le modèle de financement définit des dispositions générales sur le suivi et la vérification des engagements, mais le Comité des financements et performances recommande que ces dispositions soient améliorées selon le principe de responsabilité mutuelle adopté par le Partenariat.

4. L'ACTION DU GPE

4.1 Le GPE continue d'apporter une aide efficiente et efficace au niveau des pays. Nous avons investi 4,64 milliards de dollars dans les systèmes éducatifs de 60 pays en développement partenaires et, à la fin du mois d'octobre 2017, le portefeuille du GPE comptait 61 financements pour la mise en œuvre de programmes sectoriels de l'éducation (ESPIG) en cours, soit une allocation totale de 2,41 milliards de dollars. Au 31 octobre 2017, les décaissements au titre de financements ESPIG s'élevaient à 361,6 millions de dollars pour l'année civile en cours. Entre 450 et 500 millions de dollars devraient être débloqués cette année selon les projections des agents partenaires.

4.2 L'amélioration des acquis scolaires reste une priorité pour les ESPIG, notamment pour les 40 financements actifs de l'exercice 17 investis dans la formation des enseignants, les 35 financements soutenant la conception de programmes scolaires et la distribution de matériel pédagogique, les 35 financements appuyant le développement et l'amélioration des évaluations d'apprentissage et les 29 financements octroyés aux systèmes d'évaluation des résultats scolaires. En **Érythrée**, un financement du GPE de 25,3 millions de dollars soutient 80 communautés scolaires dans quatre districts grâce à la distribution de plus de trois millions de manuels et à la formation de 1 530 enseignants. Le programme a fortement contribué à la réduction du nombre d'enfants non scolarisés dans le pays, plus de 17 000 enfants non scolarisés (dont 6 785 filles) s'étant inscrits à l'école. Le programme soutient également la construction de 315 salles de classe supplémentaires et adopte des approches innovantes comme la construction d'écoles communautaires et l'éducation

nomade pour les enfants issus de communautés mal desservies afin de garantir que tous les enfants puissent aller à l'école et acquérir des connaissances.

4.3 Dans le portefeuille du GPE, 30 financements en cours sont investis dans des activités visant à améliorer l'accès des filles à l'éducation, dont 17 dans des pays fragiles et touchés par un conflit. Au **Nigéria**, le Projet de partenariat pour l'éducation soutenu par le GPE promeut l'intégration et l'égalité des sexes au moyen de bourses en faveur de l'inscription des filles à l'école primaire, de bourses pour les enseignantes et d'activités de mobilisation des populations pour prévenir les abandons scolaires. Ce travail très important — 60 % des 10,5 millions d'enfants non scolarisés au Nigéria sont des filles — a produit des résultats remarquables : 100 000 filles ont obtenu des bourses dans cinq États, ce qui a entraîné une forte hausse du taux de scolarisation des filles, et plus de 6 000 enseignantes ont reçu des bourses pour se spécialiser dans l'éducation de la petite enfance et l'éducation primaire. En **Côte d'Ivoire** et au **Niger**, les financements du GPE ont permis de distribuer des bourses aux filles obtenant des notes élevées à l'examen final afin de les encourager à poursuivre leur scolarité et à améliorer leurs résultats.

4.4 En septembre 2017, au titre de son engagement en faveur de l'éducation des enfants réfugiés, le Secrétariat a entrepris pour la première fois une mission conjointe avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'initiative « L'éducation ne peut pas attendre (ECW) » au **Kenya**, en **Ouganda** et au **Soudan du Sud**. Les membres de l'équipe ont collaboré pour évaluer l'offre de services d'éducation pour les enfants réfugiés, cartographier les interventions existantes en matière de politiques et de programmes et inventorier les actions que les trois organisations pourraient mener conjointement pour aider les enfants réfugiés. Grâce à cette mission, le gouvernement kenyan a accepté de distribuer des manuels à 6 000 élèves du cycle primaire dans le camp de réfugiés de Kakuma et dans les zones d'installation des réfugiés de Kalobeyei dans la province de Turkana. C'est la première fois que des écoles de camps de réfugiés reçoivent des manuels de la part des pouvoirs publics d'un pays partenaire.

4.5 Au **Somaliland**, le GPE a utilisé un mécanisme de financement accéléré pour remédier au plus vite à la crise humanitaire déclenchée par une grande sécheresse ayant entraîné des déplacements de populations et un risque accru d'abandon scolaire. Lancé en juin 2017 pour une durée de dix mois, ce programme est soutenu par un financement de 1,92 million de dollars qui permet d'offrir un accès continu à l'éducation grâce à des mesures incitatives destinées aux enseignants, à la distribution de matériel pédagogique, à l'aménagement de lieux d'apprentissage et à la distribution de repas et d'eau en milieu scolaire. Le programme couvre plus de 5 000 élèves de l'enseignement primaire répartis dans 35 écoles et cible près de 500 enseignants par des mesures incitatives et des formations au soutien psychosocial des élèves touchés par la crise. Par ailleurs, le

programme soutient plus de 200 Comités locaux pour l'éducation qui participent aux efforts de mobilisation des communautés, notamment à la campagne « Allez à l'école ! ». Cette action permettra aux écoles touchées de répondre à leurs besoins immédiats et à moyen terme en matière d'enseignement, d'apprentissage, d'alimentation et d'approvisionnement en eau.

4.6 Les financements du GPE encouragent également une large gamme d'activités destinées à renforcer les systèmes de données, notamment en consacrant des ressources à la mise en place et à l'amélioration de systèmes d'information pour la gestion de l'éducation dans le cadre de 32 ESPIG. En **Sierra Leone**, un ESPIG soutient spécifiquement l'établissement de processus solides et cohérents de recueil, d'analyse et d'utilisation des données sur les écoles. Ce travail permet la réalisation systématique d'un recensement scolaire annuel pendant l'année académique. Il a permis au ministère de l'Éducation de décentraliser la collecte et le nettoyage des données et de mettre en place un système durable de recueil et d'analyse de ces informations. Plus précisément, le financement soutient une équipe technique chargée de la collecte des données et du suivi et de l'évaluation au sein du ministère — équipe qui, pour sa part, renforce le suivi du plan sectoriel de l'éducation, l'amélioration des infrastructures et l'analyse des besoins en matière de suivi et d'évaluation. Grâce à ce travail préparatoire, le ministère devrait être en mesure de fournir en temps utile des informations fiables sur les indicateurs du secteur de l'éducation, ce qui permettra aux autorités nationales et aux partenaires de suivre les progrès du secteur.

4.7 L'intérêt pour les financements du GPE ne faiblit pas et l'instauration de quatre cycles de requête par an a contribué à l'augmentation du volume des requêtes. Depuis la réunion du Conseil en juin, les requêtes de financement du Puntland et du Libéria ont été approuvées. Le Conseil a toutefois convenu de n'envoyer la notification officielle d'allocation de financement au Libéria qu'à l'issue des élections. Le Secrétariat recherche la meilleure façon de procéder en l'absence de résultats définitifs à l'heure actuelle. À Paris, le Conseil examinera les requêtes de financement introduites par le Burkina Faso et Zanzibar. En novembre, six autres pays ont présenté des requêtes d'ESPIG que le GPC examinera en janvier 2018 : Cabo Verde, Cambodge (part fixe), Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée-Bissau et Madagascar. De plus, dix requêtes devraient être déposées en février, si l'on se base sur les manifestations d'intérêt exprimées récemment par l'Afghanistan, le Cambodge (part variable), le Tchad, les Comores, le Myanmar, la Sierra Leone, la Somalie (fédérale), le Somaliland, le Soudan du Sud et le Zimbabwe (part variable et fonds à effet multiplicateur). Comme indiqué précédemment, le GPC a recommandé au Conseil d'approuver sept manifestations d'intérêt pour des allocations du fonds à effet multiplicateur du GPE.

4.8 Le Secrétariat continue à produire de nouveaux outils, des notes d'orientation et des conseils techniques pour renforcer les activités du GPE au niveau des pays. Au premier trimestre de

l'année 2017, le Partenariat a publié [L'action du GPE à l'appui de l'enseignement et des apprentissages](#) et le document intitulé [Effective Joint Sector Reviews as \(Mutual\) Accountability Platforms](#). Le Secrétariat a également créé un groupe de travail sur l'amélioration des systèmes d'information pour la gestion de l'éducation et a organisé le deuxième de trois événements de renforcement des capacités sur le thème d'une planification sectorielle qui tienne compte de l'égalité entre les sexes. Des activités initiales visant à renforcer l'appui à l'éducation de la petite enfance et aux systèmes d'évaluation des apprentissages ont été lancées dans le cadre de l'échange de connaissances et de bonnes pratiques de l'Initiative pour l'amélioration de l'apprentissage et du développement des jeunes enfants à grande échelle (BELDS) et de l'Initiative pour l'évaluation au service des apprentissages (A4L). Des réalisations devraient être disponibles au début de l'année 2019. Le Secrétariat a également élaboré et diffusé d'autres outils destinés à soutenir l'examen de la qualité des plans sectoriels, ainsi que des recommandations sur la planification sectorielle de transition et le financement national. Enfin, il a soutenu le travail au niveau des pays dans le cadre de la concertation mondiale sur l'action à mener, cette année, en rédigeant une note conceptuelle sur le financement au sein du groupe de travail sur le financement de l'éducation à l'horizon 2030 que le GPE a coprésidé avec la France, et en soutenant des initiatives internationales telles que l'Alliance mondiale pour le suivi de l'apprentissage, l'Équipe spéciale sur les enseignants (*Teachers Task Force*) et le Fonds mondial du livre (*Global Book Fund*).

4.9 En étroite concertation avec les Comités, le Secrétariat s'efforce de tirer les enseignements de la mise en œuvre des réformes convenues durant les deux dernières années afin de déterminer comment améliorer les processus du GPE pour offrir un soutien efficace et efficient. En octobre, le GPC a entamé des discussions sur la rationalisation de la procédure d'examen de la qualité du GPE afin que le Partenariat renforce la qualité des propositions de programme sans faire double emploi avec les travaux des agents partenaires. Dans le cadre d'une autre initiative visant aussi à rationaliser les procédures, le GPC a accepté en octobre que le Secrétariat approuve des prolongations de financement supplémentaires d'une durée pouvant aller jusqu'à un an dans les cas où les financements ont déjà bénéficié de prolongations substantielles à plus long terme approuvées par le GPC. Enfin, en réponse à une demande formulée par le Conseil en mars, le GPC et le Secrétariat supervisent un examen des capacités visant à évaluer l'efficacité et l'efficacités de l'activité déployée par le Partenariat pour mener à bien sa stratégie GPE 2020. Un cabinet externe recruté pour achever l'examen commencera à réaliser des entretiens avec les agents partenaires, les agences de coordination et les PDP au début de 2018 après la finalisation du rapport initial. Les conclusions et recommandations de l'examen seront présentées au Conseil en juin 2018 et contribueront à clarifier les rôles au sein du GPE dans le domaine du renforcement des capacités et des conseils techniques. Le Secrétariat, en outre, utilisera le flux de travaux d'évaluation en cours au niveau des pays pour

déterminer de quelle manière les réalisations et les activités du GPE contribuent à produire des résultats et un impact au niveau des pays et pour recenser les domaines dans lesquels le modèle de fonctionnement du GPE peut-être encore perfectionné (cette question est abordée plus en détail ci-dessous).

5. RÉSULTATS ET IMPACT

5.1 La réussite des réformes du GPE et ses bonnes performances ont été encore une fois reconnues ces derniers mois. Le rapport [Rising to the Challenge](#) de l'Agence norvégienne de coopération pour le développement conclut que « le GPE a apporté des changements considérables au partenariat afin de mieux atteindre ses objectifs » et souligne « le renforcement de la capacité du Secrétariat à lier les activités opérationnelles au cadre de résultats ». Le Comité parlementaire britannique pour le développement international a récemment publié un [rapport](#) invitant les partenaires donateurs à financer intégralement la reconstitution des ressources du GPE. Il y note que l'influence du Département britannique pour le développement international (DFID) sur le GPE a entraîné des « réformes nécessaires pour rendre l'organisation plus efficiente et renforcer l'attention qu'elle porte aux pays fragiles et touchés par un conflit ainsi qu'à l'égalité entre les sexes ». "L'évaluation de performance multilatérale du Ministère australien des affaires étrangères et du commerce a constaté que le GPE est particulièrement actif en matière de collaboration, de comportement vis-à-vis des partenaires et d'engagement des parties prenantes". Il affirme que « le model de financement du GPE basé sur les besoins axe systématiquement les allocations et les activités de financement vers les pauvres. »

5.2 Outre ces analyses extérieures, le rapport sur les résultats apporte également des informations précieuses. Ayant analysé les trois buts et les cinq objectifs à l'échelle mondiale et nationale figurant dans le plan GPE 2020, le rapport sur les résultats de 2016 souligne les progrès accomplis au titre de 16 des 19 cibles intermédiaires. Il est à noter toutefois que le rapport discerne trois domaines dans lesquels le GPE n'a pas atteint les jalons fixés pour 2016 dans le cadre de résultats à l'horizon 2020. Enfin, le rapport indique que le manque d'informations disponibles est une préoccupation primordiale. Pour chaque domaine, le Secrétariat a conçu un ensemble intégré de mesures d'amélioration qui a été inclus dans l'enveloppe budgétaire globale actuelle de l'exercice 18 et qui nécessitera une coordination à l'échelle du Partenariat. Pour la suite, le Secrétariat ajoutera ou modifiera des mesures dans le programme budgétaire pour la période juillet 2018-juin 2019 lorsque le rapport sur les résultats 2017 sera présenté au Conseil en juin 2018, afin d'aligner les rapports sur les résultats, la planification, l'apprentissage et le cycle de prise de décision.

5.3 Le Secrétariat propose un ensemble intégré de **mesures de gestion au sujet des trois jalons de 2016 non atteints** : le taux brut d'inscription dans l'enseignement préscolaire, l'indice de parité entre les sexes en ce qui concerne le taux d'enfants non scolarisés et l'alignement. Le travail sur les points à améliorer, déjà en cours, nécessitera des mesures complémentaires ainsi qu'une coopération étroite dans tout le GPE. Le Secrétariat s'appuiera sur des données ventilées au niveau des pays pour définir les priorités du soutien apporté aux pays pour les aider à traiter la question des inscriptions dans l'enseignement préscolaire et celle de la parité entre les sexes, en exploitant les investissements du GPE dans la planification sectorielle et dans la mise en œuvre des plans et en tirant profit de son projet de programme KIX. Le modèle de financement du GPE, qui exige que les propositions de financements ESPIG incluent une stratégie en matière de données, contribuera aussi à répondre aux préoccupations concernant la disponibilité des données. S'agissant de l'alignement des financements, le travail a été amorcé en vue d'actualiser la politique du GPE en la matière, de mettre l'accent sur les possibilités d'alignement au niveau des pays dans les prochains ESPIG, de partager les connaissances et les bonnes pratiques, de comprendre les contraintes institutionnelles et les capacités de mobilisation des agents partenaires et de mettre à jour les activités d'examen de la qualité réalisées en amont par le Secrétariat. Celui-ci, en outre, œuvrera avec le GPC à l'identification de nouvelles opportunités grâce à un examen technique approfondi de l'indicateur d'alignement prévu pour le deuxième trimestre de 2018.

5.4 Par ailleurs, un flux soutenu de travaux d'évaluation est mis en œuvre pour analyser la façon dont les réalisations et les activités du GPE contribuent à produire des résultats et un impact au niveau des pays, sur le plan thématique et programmatique et plus généralement dans le cadre du plan GPE 2020. La rédaction d'un rapport initial sur les évaluations nationales est achevée et les missions doivent commencer sur le terrain. La première série d'études de cas sera disponible en juin 2018. Elle contribuera à affiner les processus et les approches opérationnels du GPE. En outre, les membres du groupe constitutif des pays en développement partenaires mettent en œuvre, avec l'aide du Comité de gouvernance et d'éthique (GEC), des mesures inspirées de l'évaluation des réunions de leur groupe préalables à celles du Conseil. Deux autres évaluations majeures sont en cours. L'évaluation du FSEC sera terminée en mars 2018 et devrait produire des conclusions qui aideront à la conception et à la mise en œuvre des activités de plaidoyer et de responsabilité sociale. Enfin, une évaluation des ESPDG commencera en décembre et fournira un premier aperçu de l'efficacité de l'action menée par le GPE en matière de planification sectorielle.

5.5 D'une manière générale, le Secrétariat s'appuiera sur son travail coordonné de suivi, de compte rendu des résultats et d'évaluation pour améliorer les procédures opérationnelles de base du

GPE en intégrant régulièrement des données et des informations probantes dans notre travail quotidien de planification, de budgétisation et de mise en œuvre.

6. RENFORCER LES CAPACITÉS DU SECRÉTARIAT

6.1 Comme demandé, le **Plan de ressources humaines** (2018-2020) du Secrétariat offre au Conseil un aperçu sur trois ans des ressources humaines qui devraient être nécessaires pour mettre en œuvre le plan GPE 2020, s'agissant notamment du cadre de mobilisation et d'allocation de financements, et pour combler les lacunes en matière de capacités. Dans ce but, le Plan propose vingt grandes modifications organisationnelles axées sur l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacités et sur la résorption du déficit de capacités. Il s'inspire des contributions d'organismes extérieurs, telles que l'évaluation des capacités effectuée par le cabinet Dalberg et examinée par le Conseil en novembre 2016 et un autre examen/analyse de Dalberg et Boxer Advisors, réalisé durant la période qui a précédé la réunion de juin 2017. Le Plan repose aussi sur un important travail réalisé en interne et intègre les premières réflexions articulées durant les réunions d'octobre 2017 du GEC et du Comité des finances et du risque (FRC).

6.2 J'espère que ce Plan servira de base à une concertation sur la nécessité de faire en sorte que le Secrétariat soit parfaitement équipé pour répondre aux besoins du GPE et mettre à profit la force collective de nos membres. Il n'est pas demandé au Conseil d'approuver le Plan, car les résultats de la Conférence de financement et les besoins en ressources humaines du Secrétariat sont liés. Le renforcement des ressources humaines tel que proposé est certes considérable, mais la majorité des postes prévus ne seront pas nécessaires avant juin 2018, époque à laquelle le Conseil examinera le budget et le plan de travail du GPE pour l'exercice 19. Ce délai laissera le temps de réfléchir aux résultats de la Conférence de financement et permettra au Secrétariat de procéder à des retouches qui prendront en compte les recommandations du Conseil et le projet de plan de travail du Secrétariat. S'il est intégralement mis en œuvre, le plan devrait accroître les dépenses de fonctionnement du Secrétariat en valeur absolue, mais celles-ci devraient baisser — pour passer de 7 % aujourd'hui à 5 % — en pourcentage des dépenses totales si les ressources globales du GPE augmentent grâce à la réussite de la Conférence de financement. À Paris, je demande au Conseil d'envisager la reconduction d'un petit nombre de postes temporaires approuvés dans le cadre du budget d'appoint nécessité par les activités de reconstitution des ressources, ainsi que l'approbation de six nouveaux postes qui seront essentiels à la mise en œuvre de ces modifications organisationnelle et des mécanismes KIX et ASA. J'invite aussi le Conseil à déléguer au FRC le pouvoir d'approuver neuf postes supplémentaires après la Conférence de financement de février.

6.3 Une variable majeure du Plan réside dans le processus de recherche d'un hébergement permanent pour l'initiative « L'éducation ne peut pas attendre » (ECW), qui devrait se terminer au début de l'année 2018. Le 27 novembre, le Secrétariat a été informé que le GPE figure dans la liste des entités présélectionnées comme hôtes potentiels de l'ECW et l'équipe chargée de traiter la question de l'hébergement lui a communiqué les critères d'hébergement. Le Secrétariat collaborera avec cette équipe lorsqu'elle passera à la phase suivante de son évaluation pour veiller à ce qu'elle dispose des informations nécessaires à la préparation de recommandations et d'un rapport définitifs. Si le GPE est invité à héberger l'ECW, il sera nécessaire d'apporter des modifications au Plan, dont l'ampleur sera examinée dans le cadre de notre participation à la prochaine phase de l'examen de la question de l'hébergement.

6.4 Le Conseil examinera également un document sur les **modalités institutionnelles** du GPE en vigueur avec la Banque mondiale. Le GPE bénéficie d'une collaboration et de relations productives avec la Banque mondiale, qui fait fonction d'administrateur fiduciaire et d'agent partenaire en plus d'héberger administrativement le Secrétariat. Tandis que le GPE poursuit son évolution pour être en mesure de réaliser les ambitions du plan GPE 2020, ses attentes et ses responsabilités augmentent et continueront d'augmenter. Cette situation exige une concertation et un examen approfondi des modalités institutionnelles dont le GPE aura besoin dans les années à venir, en particulier sur des questions telles que la gestion du risque de change, la dotation en personnel du Secrétariat et l'éventuel élargissement de l'éventail d'acteurs susceptibles d'avoir directement accès aux financements du GPE. Cette question est tout à fait opportune étant donné que la Banque mondiale a elle-même engagé un processus de réforme des fonds fiduciaires duquel devraient émaner des recommandations susceptibles de concerner le GPE dans les mois à venir.

7. CONCLUSION

7.1 Ces dernières années, le GPE a affûté son modèle de gestion au moyen d'une série de réformes opérationnelles et administratives afin de se positionner comme un partenariat dirigé par les pays, dont le modèle de financement fondé sur les résultats est axé sur l'amélioration des acquis scolaires et de l'équité grâce au renforcement des systèmes éducatifs. En 2017, le GPE a approuvé et mis en œuvre un cadre de mobilisation et d'allocation de financements qui lui permettra de mobiliser des financements du vingt et unième siècle pour le développement auprès de bailleurs de fonds publics et privés du monde entier — et de devenir une institution capable de mobiliser deux milliards de dollars de financements par an à l'horizon 2020.

7.2 La dynamique du financement de l'éducation mondiale s'accélère. Sous la conduite du président Sall pour le Sénégal et du président Macron pour la France, les dirigeants du monde entier

se réuniront en février prochain à Dakar pour annoncer un tournant dans le financement de la lutte de la communauté mondiale contre la crise de l'éducation. Avec l'aide de nos nombreux partenaires, la Conférence de financement constituera un moment décisif — qu'il ne faudra pas manquer — pour le Partenariat comme pour le secteur de l'éducation. Nous espérons qu'au-delà de l'apport de nouvelles ressources au GPE, la conférence ouvrira une nouvelle ère de financement de l'éducation mondiale qui nous rapprochera de la vision d'une éducation de qualité inclusive et équitable pour tous.